



## ***DÉBARQUEMENT SYNDICAL CONTRE LA SOUS-TRAITANCE DANS L'HÔTELLERIE !***

### **Manifestation ce 6 juin à partir de 10h du PARK HYATT PARIS VENDÔME à l'hôtel de CRILLON.**

Même si une victoire importante vient d'être remportée chez LOUVRE HÔTELS GROUP avec la signature d'une charte sociale pour les salariés de la sous-traitance et l'internalisation du service de l'hébergement (femmes de chambre, gouvernantes, équipiers) dans 5 nouveaux hôtels, après celle historique du Campanile Première Classe de Suresnes le 1<sup>e</sup> août 2013, beaucoup reste à faire !

De plus en plus d'hôtels, y compris des palaces, pratiquent ou projettent de pratiquer, comme au Crillon à sa réouverture, la sous-traitance du service de l'hébergement, ce qui est totalement inacceptable.

**En effet, l'hébergement constitue le cœur de métier d'un hôtel.**

Le sous-traitant n'apporte, contrairement à un frigoriste ou un ascensoriste, aucune technologie, aucun savoir-faire spécifique à l'hôtelier.

Le seul but de ces opérations de sous-traitance est de tenter de faire éclater la communauté de travail et de réaliser plus de profits en sous payant les femmes de chambre, gouvernantes et équipiers (en général de -15 à -40%) qui ne bénéficient pas du statut collectif de l'hôtelier (niveau salaire, indemnités nourriture, 13<sup>ème</sup> mois, primes,...etc...etc... ).

### **En finir avec le travail à la tâche !**

Le paiement à la chambre constitue dans l'hôtellerie un véritable fléau qui génère des conditions de travail très difficiles, sources de pathologies nombreuses et de travail dissimulé avec le non-paiement d'heures complémentaires et supplémentaires. Il touche principalement les femmes d'origine immigrée.

## **En finir avec le marchandage !**

Il est inadmissible qu'au 21<sup>ème</sup> siècle, en France, on retrouve sur un même lieu de travail des salariés avec des statuts collectifs différents, ceux de la sous-traitance étant sous payés et sur exploités.

**Où se situe, dans ces conditions, l'égalité de traitement, l'une des devises de notre République ?**

## **Les salariés du PARK HYATT PARIS VENDÔME passent ce 6 juin aux prud'hommes.**

Après les victoires judiciaires obtenues contre les sous-traitants du Sofitel Bercy, du Concorde Montparnasse et de ce 21 mai au NOVOTEL PARIS LES HALLES (après une grève de 34 jours fin 2011), plusieurs dizaines de salariés affrontent aux prud'hommes les directions de l'hôtel PARK HYATT PARIS VENDÔME et Française de Services Groupe déjà condamnée pour marchandage.

Nous appelons en conséquence à des débrayages ce 6 juin afin de manifester contre la sous-traitance dans l'hôtellerie.

Départ devant le 5 rue de la Paix à partir de 10h  
pour nous diriger vers le Crillon 10 place de la Concorde, en manifestation.

Nous irons ensuite en métro pour soutenir nos collègues devant le Conseil de Prud'hommes de PARIS, 27 rue Louis Blanc Paris 10<sup>ème</sup>).

Paris le 26 mai 2014

Contacts  
Union syndicale  
Didier Del Rey 06 11 68 58 42

CGT/HPE  
Claude LEVY 06 30 78 47 76